



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

0000000000

Séance du **Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20261008-D2026-10-8-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026

Publication : 13/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

2 octobre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **2**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres absents : **4**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le deux octobre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le deux octobre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Objet : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2025

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	<u>*A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE					X
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			M. Sylvain DELANGE		
LA VILLETTE					
M. Amaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD					X
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU			Mme Catherine GARNIER		
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET		M. Nicolas PERIERS			
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL				X	
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU					X
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT				X	
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	40	1	2	2	4
Effectif du Conseil Communautaire	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43				

Mme Marie-Line LEVALLOIS, Vice-Présidente déléguée à la gestion des déchets/déchèteries et à l'Economie Circulaire, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est destinataire du ou des rapport(s) annuel(s) adopté(s) par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2025, année faisant l'objet des rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamp : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Suivant la présentation faites aux membres du Conseil Communautaire et de la commission « Déchets et Économie Circulaire » réunis le 8 octobre 2026, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé, pour l'exercice 2025, jointes en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des
Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)
de prévention et de gestion des déchets de
l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé
pour l'exercice 2025.**

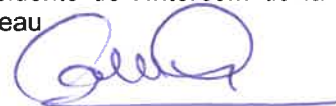
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : **1 3 1 0 2 6**